



Bulletin d'information rivières

www.sia-rivieresarmagnac.fr

Le Syndicat d'Aménagement des Bassins de la Gélise et de l'Izaute

Le Syndicat d'Aménagement des Bassins (SAB) de la Gélise et de l'Izaute a été créé en 1972.

Suite aux différents travaux de l'époque (recalibrage, etc.), le syndicat a passé presque 10 années sans aucun projet. De ce fait, de nombreuses communes se sont retirées.

Il a fallu attendre 2008 et un nouveau bureau syndical afin de relancer l'activité du syndicat.

Cela s'est traduit par la mise en place d'une étude pour la définition d'un schéma pluriannuel d'aménagement de l'Izaute ainsi que la participation au financement de l'élaboration du DOCOB (Document d'Objectifs) sur le site NATURA 2000 de la Gélise, en vue de mettre en œuvre par la suite un plan de gestion sur ce cours d'eau.

Le travail du bureau s'est aussi axé sur la reconstitution d'un territoire

logique et homogène pour ce syndicat, qui a permis de voir l'adhésion de 3 communes en 3 ans. Actuellement 17 communes adhèrent au SAB (voir carte p.2).

Parmi les missions du Syndicat on retrouve l'entretien et la restauration de la Gélise et de l'Izaute, la sensibilisation ainsi que la valorisation patrimoniale des cours d'eau. Ces actions sont soutenues financièrement et techniquement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Département du Gers et la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Au niveau du fonctionnement, ce sont 2 techniciens rivières qui travaillent au sein de la structure en mutualisation avec 4 autres syndicats de rivières du nord ouest gersois.

Le siège social du syndicat est situé à la Mairie d'Eauze et le bureau des techniciens est au **44 rue Victor Hugo à Vic-Fezensac**.



Photo SAB Gélise / Izaute

La Gélise à Mézin



Photo SAB Gélise / Izaute

L'Izaute à Labarrère

Sommaire :

P1 - Le SAB Gélise/Izaute

P1 - Mot du Président

P2 - Bureau syndical

P2 - Travaux 2014

P3 - Travaux 2016

P3 - Étude de la Gélise

P4 - Étude groupée des seuils

P4 - Natura 2000

Mot du Président

Après 7 années de mise en place de dossiers administratifs, le syndicat prend sa vitesse de croisière, en témoigne les actions engagées dernièrement par celui-ci : seconde tranche de travaux d'entretien sur l'Izaute, étude sur la continuité écologique, recrutement d'une animatrice Na-

tura 2000 avec le Syndicat Mixte du Pays d'Albret et travaux d'urgences sur la Gélise en attendant la nouvelle DIG qui permettra des tranches de travaux annuels.

Je vous laisse découvrir ce bulletin dans lequel nous revenons en détail sur toutes

les actions lancées par le syndicat.

Vous souhaitant une bonne lecture,

Michel LABURTHER
Président du
SAB Gélise/
Izaute



Bureau syndical

Suite aux dernières élections (2014), voici la liste des délégués sur le syndicat par commune. Certaines communes sont situées dans le département des Landes.

Communes Gersoises

BASCOUS : KUBIAK Christophe

BRETAGNE D'ARMAGNAC : MONTELIEU Christian — **Vice-président**

CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE : JOUSSEINS Nicole / SAINT MARTIN Joël

CASTILLON DEBATS : LEZIAN Max

CAZENEUVE : LEVIGNAC Georges

EAUZE : LABURTHE Michel — **Président**

LAGRAULET DU GERS : DUFFRECHOU Franck

LANNEPAX : COURTAIS François

MONTREAL : LAFFARGUE Michel — **Vice-président**

NOULENS : LAMORT Pierre

RAMOUZENS : BACQUE Alain

Communes Landaises

Communauté de Commune des Landes d'Armagnac (ARX, BAUDIGNAN, RIMBEZ et BAUDIETS, GABARRET, PARLEBOSQ, ESCALANS) :

DUZAN Gérard / TINTANE Serge / BARRERE Jean

Le délégué rivières : un rôle important

Le rôle du délégué consiste à relayer l'information à différents niveaux : riverains, commune, communauté de communes mais aussi autour de lui dans sa vie quotidienne. Le délégué rivières est un véritable point d'appui local de par sa connaissance du terrain, des propriétaires riverains et des exploitants agricoles. Ainsi, il assiste les techniciens lors d'actions portées par le syndicat (travaux d'entretien des berges par exemple). N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux.

Travaux 2014 - Izaute aval

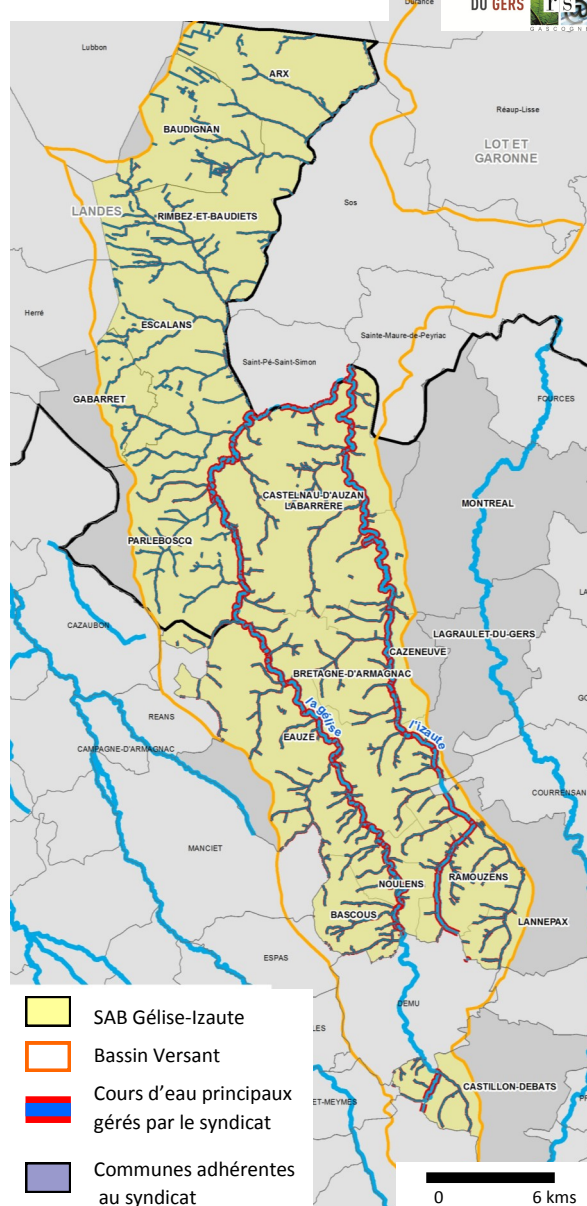
Suite à la validation de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) de l'Izaute (voir p.3 D.I.G.), une première tranche de travaux a eu lieu en 2014 sur la partie aval de Izaute, de Labarrère à Bretagne d'Armagnac. Elle a consisté à la coupe d'arbres morts, malades, dépourvus et à l'enlèvement des embâcles les plus impactant. Les arbres et embâcles ainsi sortis ont été broyés (jusqu'à 15 cm de diamètre). Le reste a été déposé sur les bandes végétalisées et laissé à la charge des propriétaires.

Il a également été réalisé 3 descentes aménagées chez un agriculteur pour l'abreuvement du bétail à la rivière afin d'éviter le piétinement des berges, l'érosion et les blessures.

C'est l'entreprise Biotop Service de Lavardac (47) qui a réalisé le chantier.

Les travaux ont été soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Département du Gers et la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

SAB de la Gélise et de l'Izaute



Enlèvement d'un arbre



Photo SAB Gélise / Izaute

Abreuvoir



Photo SAB Gélise/Izaute

Travaux 2016

IZAUTE AMONT

Il est prévu en ce début d'année une tranche d'entretien de la végétation sur la partie amont de l'Izaute (de Bretagne d'Armagnac à Ramouzens), la partie aval ayant été faite en 2014.

Comme la tranche passée, les travaux consisteront à la coupe d'arbres morts, malades, dépourissants et à l'enlèvement sélectif des embâcles. Les rémanents de coupe seront broyés jusqu'à 15 cm de diamètre.

Quelques modifications seront égale-

ment apportées aux abreuvoirs créés en 2014.

L'entreprise **Montieux** interviendra sur ce chantier avec une pelle mécanique munie d'un grappin et d'un broyeur.

GELISE

Le syndicat procédera à des travaux d'urgence afin de sécuriser les abords de ponts sur la Gélise. Cela concerne 8 ouvrages situés au niveau des routes départementales et certaines communales (communes d'Eauze, Ramouzens, et Castelnau d'Auzan-Labarrère).

Il s'agira d'enlever les embâcles et les gros arbres morts susceptibles de porter atteinte à la sécurité des ponts.



Photo SAB Gélise / Izaute

Exemple d'arbre à retirer

Étude de la Gélise

En 2009, le bureau d'étude ASCONIT a été missionné par le syndicat afin de réaliser une étude de la rivière Izaute. Cette étude a pour but de faire un état des lieux de la rivière et de mettre en place un plan pluriannuel de gestion (P.P.G.)*.

Afin que les actions du P.P.G. puissent être réalisées, un document réglementaire, la D.I.G. (voir ci-dessous), doit être rédigée et ensuite validée par la Préfecture.

Sur la Gélise....

Ne bénéficiant pas de P.P.G. sur la Gélise, il a été décidé en 2014 que le syndicat mènerait en interne une étude, réalisée par le technicien rivières avec l'appui de la cellule d'assistance aux travaux en rivière (CATER) du département.

Actuellement, les phases d'état des lieux et de définition du futur P.P.G. sont terminées. Reste la rédaction de la D.I.G. et l'organisation des réunions

publiques afin d'exposer à la population le projet.

Une fois le dossier réglementaire terminé, il y aura une enquête publique et la validation par les services de l'État.

Réunion publique



Photo SAB Gélise/Izaute

* Le P.P.G. constitue une planification pluriannuelle, structurée et cohérente des interventions et moyens mis en œuvre par le syndicat

Qu'est ce que la D.I.G. ?

La déclaration d'intérêt général, plus communément appelée D.I.G., est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant l'aménagement et la gestion de l'eau (art L.211-7 du code de l'environnement). Grâce à elle,

les syndicats peuvent intervenir sur des parcelles privées (le lit et les berges de nos cours d'eau gersois appartiennent à des propriétaires privés).

Ainsi tous les syndicats de rivières doivent se munir de ce document réglementaire s'il veulent entreprendre des actions.

La D.I.G. a une validité de 5 ans et elle est renouvelable suivant certaines conditions.



Photo SAB Gélise/Izaute

Dossier de D.I.G. de l'Izaute

Étude groupées des seuils

Afin de restaurer le bon état écologique des cours d'eau, le code de l'environnement prévoit l'établissement de 2 listes. Ces listes classent les cours d'eau et tronçons de cours d'eau pour lesquels une action correctement ciblée est nécessaire vis-à-vis de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.

Le **classement en liste 1** a vocation à préserver la continuité écologique. Par conséquent, sur les cours d'eau classés en liste 1, aucun nouvel ouvrage en travers du cours d'eau (seuil, barrage...) dont la hauteur de chute sera > 50 cm ne sera accepté.

Le **classement en liste 2** a vocation à restaurer la continuité écologique. Ainsi, tous les ouvrages situés sur un

cours d'eau classé en liste 2 doivent être aménagés (effacement, arasement, passe à poissons...) dans les 5 ans à compter de la publication des listes, c'est-à-dire au plus tard en 2018.

En ce qui nous concerne, la Gélise est classée liste 1 et l'Izaute en liste 2 (liste complète sur le site de la DDT32).

C'est dans ce contexte que le syndicat a été sollicité par des acteurs institutionnels des politiques des rivières (DDT et Agence de l'Eau) afin d'intervenir dans une opération de mise en conformité des cinq ouvrages hydrauliques (seuils) recensés sur la Gélise et l'Izaute. Ainsi le Syndicat, par la voix de ses élus, s'est dit prêt à « épauler » les propriétaires,

responsables de l'entretien et la gestion de leur seuil.

Le syndicat afin d'aller dans le sens de l'atteinte du « bon état » écologique des cours d'eau, s'est donc porté maître d'ouvrage d'une étude spécialisée qui définira les modalités d'intervention préconisées au cas par cas pour la mise en conformité de ces ouvrages. L'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département du Gers apportent au SAB une aide technique et financière pour réaliser cette étude.

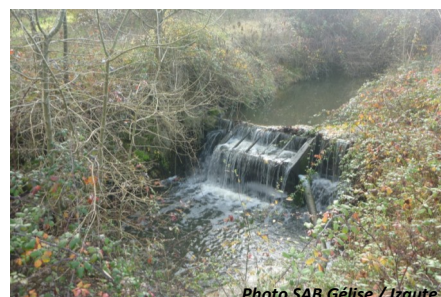


Photo SAB Gélise / Izaute

Seuil sur l'Izaute

Natura 2000



Qu'est ce que Natura 2000 ?

C'est un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien et l'amélioration de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles.

Le Gers compte 6 sites Natura 2000 (+ d'infos sur <http://gers.n2000.fr/>). Sur le territoire du syndicat il y en a 2 : « La Gélise » et « les Étangs de l'Armagnac ».

Le Site Natura 2000 de la Gélise étant sur le territoire du syndicat ce dernier a participé au financement de l'étude du DOCOB (Document d'Objectif)* en partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays d'Albret (47) qui est la structure opératrice du site.

Une animatrice pour le site...

Afin d'animer le site et mettre en place différentes actions (contrats, chartes, valorisation pédagogique...) une animatrice pour le site Natura 2000 de la Gélise est embauchée par le Syndicat Mixte du Pays d'Albret depuis le 1er janvier 2016, il s'agit de Marine Font.

Le site de la Gélise étant situé en grande partie dans le Gers, le

syndicat participe donc au financement du poste de l'animatrice.

Pour plus d'information sur le site Natura 2000 de la Gélise :

Syndicat Mixte du Pays d'Albret

10 place Aristide Briand—47 600 NERAC

05 53 97 43 80—06 43 75 94 13

n2000.gelise@gmail.com / www.pays-albret.fr

Conception et réalisation :

Syndicat d'Aménagement des Bassins
de la Gélise et de l'Izaute

Mairie

32800 EAUZE

05 62 09 84 31

mail technicien : sia.oga@orange.fr

www.sia-rivieresarmagnac.fr

Partenaires techniques et financiers :



*Le DOCOB constitue le document de référence, d'orientation et d'aide à la décision.